

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

21_INT_65 - Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - La 3e corrections du Rhône est-elle vraiment un long fleuve tranquille ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 11 mai 2021, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Le 15 mars 2021, un article d'un quotidien vaudois faisait état des doutes qui commencent à d'immiscer dans les esprits d'élus valaisans quant à la pertinence et l'ampleur des travaux de 3ème correction du Rhône. En effet, les travaux entrepris aux abords de sites pollués comme celui de Viège et de l'entreprise Lonza ont révélé la grande difficulté d'effectuer des intervention sur le fleuve sans compromettre la sécurité sanitaire. Dans le Haut-Valais, des résidus de produits cancérigènes ont été déversés dans les eaux !

On le sait, le Valais comprend de nombreux sites industriels potentiellement dangereux pour la qualité des eaux du principal affluent du Lac Léman, et deux de ces principaux points noirs se situent dans le Chablais, avec le site chimique de Monthey et l'ancienne raffinerie de Collombey, ainsi que les digues qui, à l'époque, ont été majoritairement construites avec des ordures ménagères. Ces éléments n'ayant pas été pris en compte lors de la planification de travaux, il semble que le calendrier de travaux pourrait prendre plusieurs années de retard.

Mais il n'y pas que les risques de pollution chimique du Rhône qui interpelle. En effet, une étude de 2019 place le risque de débordement du fleuve à la treizième place de dangers naturels auxquels le Valais doit faire face, alors qu'il occupait la deuxième place en 2010, lors de la précédente étude.

Dès lors se pose la question pertinente de revoir les objectifs et donc les investissements à la baisse. Et c'est là que nous en venons au canton de Vaud. Cette troisième correction du Rhône touche particulièrement la plaine du Chablais vaudois. Plusieurs dizaines d'hectares de terres arables vont être sacrifiées pour sécuriser des zones inondables, que ce soit industrielles ou d'habitation. Ainsi, les signataires de la présente interpellation ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat a-t-il déjà procédé à une réévaluation des risques liés à un débordement du Rhône côté vaudois depuis l'étude préliminaire de ce projet pharaonique?
- 2) Si non, partage-t-il ces préoccupations et envisage-t-il de revoir les dimensions de cette correction, en collaboration avec les différents partenaires (Confédération, Canton du Valais, communes et propriétaires terriens) ?
- 3) Si oui, dans quelle mesure les travaux de sécurisation prévus sur sol vaudois doivent-ils être redimensionnés ?

Les signataires remercient d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour les réponses apportées à ces questions.

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Aurélien Clerc	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).